



COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Séance du 25 août 2020

Le 25 août 2020 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 18 août 2020, s'est réuni en session ordinaire, en salle de visio-conférence à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président pour délibérer sur les affaires à l'ordre du jour.

Nombre de membres en exercice : 16

Ordre du jour

Crise sanitaire

1. Fonctionnement des services, bilan de l'été et point de situation
2. Aides aux associations suite à la crise sanitaire : examen des demandes reçues

Culture

3. Résidence culturelle organisée avec l'ADDA avec les artistes de Vox Biguerri en septembre 2020

Economie

4. Convention de partenariat annuelle avec Gers Développement

Finances

5. Convention avec la DDFIP

Projet PNR Astarac

6. Etat d'avancement de l'étude d'opportunité et faisabilité du PNR Astarac
7. Préparation de la candidature, création de l'association pour la création du PNR Astarac, délibérations attendues
8. Organisation d'une réunion le 21 septembre pour tous les élus de l'Astarac (Maires, Conseillers communautaires et Conseillers municipaux)

Fonctionnement et gouvernance

9. Echanges préalables pour la préparation des commissions locales

Questions diverses

Étaient présents :

MM. BALAS, BALDINI, BONNET E, BONNET T, CASTEX, CHAMBERT, GERAULT, LALANNE, MARQUILLIE, RIVIERE
MMES. CASALE, EXILARD, JOULLIE, MONFORT, ROUSSEAU.

Monsieur CHAMBERT est nommé secrétaire.

Les points suivants ont été examinés et délibérés :

→ Convention de partenariat annuelle avec Gers Développement

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 15
Votants : 15
 dont « Pour » : 15
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Le Président présente à l'assemblée les missions de l'Agence Départementale de Développement Économique « Gers Développement » dont l'objectif est de contribuer au développement économique du Gers. Il rappelle que le Conseil Communautaire a voté une participation de 8 000 € à l'Agence Départementale « Gers Développement » lors de son budget prévisionnel 2020.

Le Président présente le projet de convention entre la Communauté de communes et Gers Développement qui a pour objectif de mutualiser une ingénierie économique sur le territoire du Gers.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE DE :**

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention avec l'Agence Départementale de Développement Economique « Gers Développement », jointe à la présente délibération.

→ Convention avec la DDFIP

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 15
Votants : 15
 dont « Pour » : 15
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Le Président rappelle la démarche de structuration du nouveau réseau des finances publiques qui vise, d'une part à renforcer la présence de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) dans les territoires en augmentant significativement le nombre de points de contact pour les usagers et, d'autre part, à améliorer les prestations de conseil aux collectivités locales.

Il présente le projet de Charte qui décrit le nouveau réseau de proximité des finances publiques sur le territoire de la Communauté de Communes de VAL DE GERS, issu de la concertation engagée depuis juin 2019.

Cette charte précise plus particulièrement les modalités de présence ainsi que la nature des missions exercées au bénéfice des usagers et des collectivités locales et indique les modalités de gouvernance de cette présence territoriale.

Le Président précise que la charte doit être complétée d'un avenant ayant pour objet de fixer les modalités pratiques encadrant les permanences hebdomadaires dans le cadre de l'accueil de proximité.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE DE :**

- **APPROUVER** la Charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques présentés ci-dessus et annexés à la présente délibération,
- **APPROUVER** l'avenant fixant les modalités pratiques d'organisation des permanences,
- **D'AUTORISER** le Président à signer la charte, l'avenant et tout autre document qui en découle.

Points à l'ordre du jour n'ayant pas fait l'objet de délibérations

→ Crise sanitaire

- Fonctionnement des services, bilan de l'été et point de situation
- Aides aux associations suite à la crise sanitaire : examen des demandes reçues. Le Bureau, à l'unanimité, émet un avis favorable aux décisions du Président :
 - **DE VERSER** une subvention à hauteur de 2 000€ à l'association Sud Astarac,
 - **DE VERSER** une subvention à hauteur de 1 000€ à l'association Forza,
 - **DE VERSER** une subvention à hauteur de 3 000€ à l'association Avenir Massylvain,

→ Culture

- Résidence culturelle organisée avec l'ADDA avec les artistes de Vox Biguerri en septembre 2020

→ **Projet PNR Astarac**

- Etat d'avancement de l'étude d'opportunité et faisabilité du PNR Astarac
- Préparation de la candidature, création de l'association pour la création du PNR Astarac, délibérations attendues
- Organisation d'une réunion le 21 septembre pour tous les élus de l'Astarac (Maires, Conseillers communautaires et Conseillers municipaux)

→ **Fonctionnement et gouvernance**

- Echanges préalables pour la préparation des commissions locales

→ **Questions diverses**